



Modification conditions de travail ou contrat de travail

Par **Chris91**, le **09/09/2015 à 15:15**

Bonjour,

Ma société vient d'être rachetée, nous devenons filiale d'une autre entreprise. J'ai un contrat de chargée de marketing et commerce sans fiche de poste. J'exerçais principalement le marketing et la communication de l'entreprise (à 70% du temps) et je faisais de la vente sur quelques clients (à 30 % du temps). Comme la nouvelle direction a déjà un responsable marketing, ma nouvelle direction souhaite modifier mes tâches sans modifier l'intitulé de mon poste en me faisant faire 100 % de commerciale. Est-ce une modification de contrat ? puis-je refuser ce changement car je souhaite continuer dans le marketing. De plus on me demande de vendre des produits pour les clients de la maison mère alors que je suis toujours salarié de la filiale, est-ce légal ?

Merci par avance

Par **P.M.**, le **09/09/2015 à 19:38**

Bonjour,

C'est une question d'appréciation de savoir si vous perdez des prérogatives et qu'il s'agisse d'une rétrogradation de fait...

Par ailleurs, la maison mère peut confier la commercialisation de ses produits à une filiale par un accord et a priori vous ne pouvez pas choisir ou sélectionner ceux-ci...

Par **Chris91**, le **10/09/2015 à 10:27**

Merci pour cette réponse.